

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . **1.1 Identificateur de produit**
- . **Nom du produit:** Arôme pomme d'amour
- .
- . **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Emploi de la substance / de la préparation**
Arôme alimentaire à usage industriel, non destiné à être consommé en l'état.
- . **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- . **Producteur/fournisseur:**
Ets SOLUBAROME
22 avenue Joseph Honoré Isnard
06130 Grasse - France
T 04 93 70 68 06
solubarome@hotmail.com
- . **Service chargé des renseignements:** Service Qualité - Sécurité - Environnement
- . **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** 04 90 66 67 00

SECTION 2: Identification des dangers

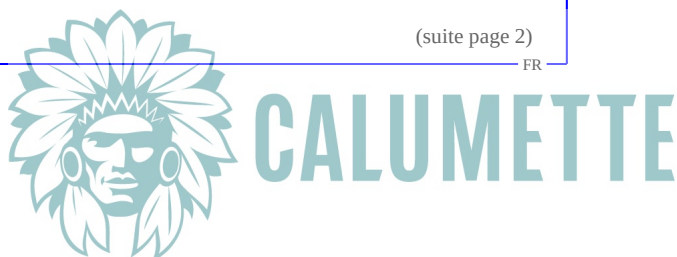
- . **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
-
- . **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
- . **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- . **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
-
- . **2.2 Éléments d'étiquetage**
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- . **Pictogrammes de danger** néant
- . **Mention d'avertissement** néant
- . **Mentions de danger** néant
- . **Indications complémentaires:**
Contient trans-hex-2-enal, cinnamate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- . **2.3 Autres dangers**
- . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- . **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- . **Description:** Arôme

(suite page 2)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

Nom du produit: Arôme pomme d'amour

(suite de la page 1)

. Composants dangereux:

CAS: 6728-26-3 EINECS: 229-778-1	trans-hex-2-enal Xn R21/22; Xi R43; N R51/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H311; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≤ 2,5%
-------------------------------------	---	--------

. Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- . **4.1 Description des premiers secours**
- . **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Après inhalation:** Veiller à l'apport d'air frais.
- . **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- . **Après ingestion:** Informer le médecin, ne pas faire boire de lait, ni d'huiles grasses.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

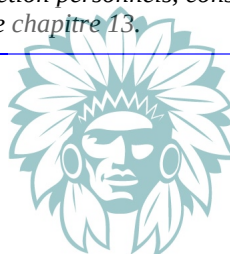
- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction appropriés:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- . **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Monoxyde de carbone (CO)
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 3)



CALUMETTE

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

Nom du produit: Arôme pomme d'amour

(suite de la page 2)

SECTION 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker dans le noir.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Equipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- . **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- . **Protection des mains:**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- . **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- . **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- . **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- . **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- . **Indications générales.**

. **Aspect:**

Forme:

Couleur:

Liquide

Incolore à jaune pâle



CALUMETTE

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

Nom du produit: Arôme pomme d'amour

(suite de la page 3)

. Odeur:	Fruitée
. Changement d'état Point d'ébullition:	- °C
. Point éclair (méthode Pensky Martens DIN 51 758) :	65 °C
. Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
. Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
. Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
. Densité à 20 °C:	1,04 g/cm ³
. Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
. 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- . 10.1 Réactivité
- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 - . Effet primaire d'irritation:
 - . de la peau: Pas d'effet d'irritation.
 - . des yeux: Pas d'effet d'irritation.
 - . Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
 - . Indications toxicologiques complémentaires:
- Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
- En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

- . 12.1 Toxicité
- . Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

Nom du produit: Arôme pomme d'amour

(suite de la page 4)

. Autres indications écologiques:
. Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
. PBT: Non applicable.

. vPvB: Non applicable.

. 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets
. Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

. Emballages non nettoyés:
. Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport

. 14.1 No ONU
. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
. ADR, IMDG, IATA
. Classe néant

. 14.4 Groupe d'emballage
. ADR, IMDG, IATA néant

. 14.5 Dangers pour l'environnement:
. Marine Pollutant: Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

. ADR
. Remarques: produit non dangereux

. ADN
. Remarques: produit non dangereux

. IMDG
. Remarques: produit non dangereux

(suite page 6)



CALUMETTE

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2014

Révision: 16.05.2014

Nom du produit: Arôme pomme d'amour

(suite de la page 5)

. IATA

. Remarques:

produit non dangereux

. "Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

. 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces informations sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

. **Service établissant la fiche technique:** Service Qualité - Sécurité - Environnement

. **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

. **Sources.** Florence GINESTET

FR

